

PETR du Pays de la Déodatie
Conseil Syndical du 18 décembre 2018

PROCES VERBAL

REÇU LE :

- 3 JAN. 2019

**SOUS-PREFECTURE de
SAINT-DIE des VOSGES**

INTRODUCTION

le Président ouvre la séance à 20h05.

Elus votant présents :

Madame Michèle PELTIER (représentante de M. Lucien DEBLAY)

Messieurs Yves BONJEAN, Guy DROCCHI, Philippe GEORGEL, Denis HENRY, Jean Louis MENTREL, Pascal MOHR et Patrick ZANCHETTA

Invitée d'honneur :

Madame Martine GIMMILLARO Conseillère Départementale

Excusés :

Titulaires et suppléants :

Monsieur Lucien DEBLAY

Invités d'honneur :

Madame Sylvie SIFFERMANN, Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Dié des Vosges

Messieurs Gérard CHERPION, Député des Vosges et David VALENCE, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges

1

8 membres titulaires au Conseil Syndical – 8 élus votants sont présents

Monsieur Philippe GEORGEL est nommé Secrétaire de séance.

Validation du PV du Conseil Syndical du 06 novembre 2018 puis début de l'ordre du jour avec les questions diverses suivies des délibérations.

QUESTIONS DIVERSES

Fusion des 2 PETR : Etude phase 1

Le Comité de Pilotage a eu lieu le 05 décembre 2018. Il a validé la 1^{ère} partie concernant le diagnostic de l'étude des deux territoires.

Monsieur Romain SZYDLOWSKI de KPMG, présent ce soir, présente la synthèse de la phase 1 aux membres du conseil.

Monsieur Pascal MOHR précise que l'importance du pôle Habitat est justifiée par le niveau de précarité énergétique du territoire.

Monsieur Philippe GEORGEL rappelle que le comité de pilotage a émis le vœu que la fusion n'engendre pas une augmentation importante des cotisations.

La phase 2 va pouvoir démarrer et sera restituée vers le mois de mars à un conseil syndical élargi aux deux conseils communautaires des EPCI.

Point sur la caution de la SEM METHAVAL

Un cabinet d'avocat spécialisé en droit des collectivités a été sollicité pour étudier les voies de recours possibles. Un premier retour a eu lieu qui laisse entrevoir des failles dans les actes liés à la caution. Un courrier va être envoyé au Crédit Agricole pour avoir certaines réponses et envisager un recours amiable dans un premier temps.

Parallèlement, une demande de prise en charge est effectuée auprès de Groupama dans le cadre de l'assistance juridique.

DELIBERATIONS

Délibération n°20181218/001 : Demande de subvention REGION GRAND EST « INGENIERIE 2019»

Le Président expose : Nous avons la possibilité de solliciter la Région Grand Est pour l'ingénierie 2019 et financer 2 postes de Chargé de Mission à hauteur de 40%, subvention plafonnée à 20 000 euros par an et par poste.

Délibération proposée au vote :

Les Postes de Chargé de Mission Généraliste et Climat-Energie étant éligibles, le Président propose de solliciter l'aide de la Région à hauteur de :

- 40% du coût annuel du chargé de mission généraliste, soit 19 170 euros de subvention pour 2019
- 40% du coût annuel du chargé de mission Climat-Energie (du 13 juin au 31 décembre, 19 300 euros de dépenses), soit 7 720 euros de subvention pour 2019

Le Président rappelle le profil des 2 postes concernés tel que détaillés ci-dessous et propose à l'assemblée de les valider :

Le Chargé de mission Généraliste :

Rôle et missions :

- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation du territoire en intégrant des préoccupations d'ordre économique, social, culturel et environnemental.
- Travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs majeurs de la région (les collectivités territoriales, les entreprises...).
- Intervenir à toutes les étapes du projet (de la définition du cahier des charges à la recherche de financement).
- Assister techniquement les élus dans l'élaboration des orientations stratégiques. Il assure la coordination de la mise en œuvre des actions relatives aux objectifs définis par la charte du Pays en vue d'en garantir leur cohérence et le fonctionnement général du syndicat mixte.
- Faciliter le travail partenarial par un travail de mise en relation d'acteurs, prend en compte les initiatives locales et les avis des populations.
- Sa principale mission est le développement. Il alterne des temps de conception de contacts individuels, d'animation de groupes de travail.
- Animer de nombreuses réunions avec différents interlocuteurs.

Nature et objectifs des missions:

Le Chargé de Mission généraliste pilote et coordonne les actions conduites par le Pays conformément aux orientations de la stratégie territoriale du Pays de la Déodatie, en:

- favorisant la prise en compte des politiques sectorielles de la Région en lien avec les contrats de ruralité de l'Etat,
- en contribuant à la mise en œuvre du dispositif régional en faveur des EPCI par une mise en cohérence des projets,
- en s'inscrivant dans le projet de territoire du Pays de la Déodatie.

Thématiques diverses :

- Le volet tourisme de la stratégie
- Etude spécifique : mobilité douce ...
- Appui à la Trame Verte et Bleue,
- Mise en route et coordination de TEPCV
- Autres (selon les besoins)

Ses compétences :

- Il est autonome et responsable de la conception, de la réalisation, du financement et de l'évaluation des actions dans son domaine d'intervention. Peut être amené(e) à encadrer des stagiaires.
- Il participe à l'élaboration et au suivi du budget
- Il participe à la préparation des réunions des instances délibérantes (bureau et conseil syndicaux)
- Il sensibilise et mobilise les acteurs sur les orientations de la charte et les actions du contrat d Pays
- Il monte les dossiers techniques, administratifs et financiers nécessaire
- Il organise la promotion des projets

- Il facilite sur le terrain la mise en œuvre des actions, par l'expression, la participation et la coordination des différents partenaires impliqués.

Le Chargé de mission Climat Energie :

Contexte et rôle :

Engagé pour le climat et l'énergie, et porteur de la Maison de l'Habitat et de l'Energie (plateforme territoriale de rénovation énergétique), le PETR du Pays de la Déodatia a été labellisé en 2015 Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Le programme d'actions TEPCV (2016-2019) a permis de conforter l'engagement du territoire dans la réduction des gaz à effet de serre et la croissance verte. Le Pays de la Déodatia souhaite aujourd'hui continuer les missions climat et énergie qui ont été mise en place et développer son implication auprès des collectivités.

Le Pays a développé principalement 3 grands axes d'intervention

- Rénovation énergétique du patrimoine bâti et éclairage public
- Développement des éco-mobilités
- Développement des circuits courts

Le chargé de mission Climat Energie s'intégrera dans l'équipe du pôle développement du Pays. De plus la mission s'appuiera sur les orientations stratégiques définie par le Pays, et sera en étroite collaboration avec l'équipe projets, notamment le chargée de mission généraliste en charge de la coordination du programme TEPCV et le Conseiller en Energie Partagé (accompagnement des communes dans la gestion de leur patrimoine).

Principales tâches, missions et responsabilités

1. Rénovation énergétique :

Certificat d'Economie d'Energie

- Etre l'interface avec les collectivités porteuses de travaux de rénovation énergétique
- Apporter les connaissances techniques nécessaires au montage du projet
- Aide au montage des dossiers
- Assurer la promotion du dispositif

Animation et promotion

- Développer, en lien avec le CEP, des nouveaux outils pour sensibiliser les élus et la population aux économies d'énergies

2. Circuits courts

Bois local

- Gérer le développement de la gamme de mobilier en bois local et communiquer
- Etre l'interface entre les entreprises de la filière et les collectivités
- Gérer la coordination des achats

Développement

- Identifier et proposer des nouvelles actions
- Mettre en œuvre les actions

3. Défi au boulot j'y vais à vélo

- Gérer la participation au défi organisé à l'échelle Alsace-Vosges
- Mobiliser les entreprises, écoles...
- Communiquer

4. Animation générale

Gestion de projets TEPCV (jusqu'à la fin du programme)

- Assurer le suivi et l'évaluation du dispositif
- Piloter les éléments budgétaires relatifs aux actions (notamment les demandes de solde)
- Suivre et dynamiser la réalisation des actions inscrites au programme TEPCV en accompagnant leurs référents, et en s'appuyant sur le calendrier de réalisation
- Promouvoir les actions engagées

Développer la démarche Climat Energie

- Animer une démarche transversale de diagnostic, de structuration et d'évaluation de la politique Climat – Energie
- Mettre en œuvre la politique Climat - Energie en proposant des plans d'actions et/des projets
- Evaluer la mise en œuvre notamment avec l'usage de l'outil Climat Pratic

Compétences, technicité et aptitudes exigées

Connaissances :

- connaissance des enjeux liés à la transition énergétique
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'environnement institutionnel et des acteurs publics

Compétences :

- **Gestion administrative**
- **Gestion de projet**
- Capacité rédactionnelle
- Maîtrise de l'outil informatique
- Etablissement de tableaux de bord, pilotage d'information

Aptitude personnelles :

- Organisation
- Qualités relationnelles
- Travail et équipe et en autonomie

Il est proposé au Conseil syndical :

DE VALIDER le profil de chaque poste tel que détaillés ci-dessus

4

D'AUTORISER le Président à solliciter la subvention ingénierie de la Région Grand Est au titre de l'année 2019 pour un total de 27 020 euros et à signer les pièces nécessaires.

DIRE QUE

- les dépenses concernant ces 2 postes sont inscrites au BP 2019 voté lors de ce conseil
- la recette de la Région Grand Est concernant le poste de chargé de mission généraliste est inscrite au BP 2019 voté lors de ce conseil
- la recette de la Région Grand Est concernant le poste de chargé de mission Climat Energie sera inscrite au BP2019 lors d'une prochaine décision modificative

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20181218/002 : Demandes de subventions ingénierie 2019

Le Président expose :

Il est possible de solliciter diverses subventions pour financer l'ingénierie du Syndicat Mixte, notamment : L'Europe, via les fonds LEADER, FEADER, FEDER, FSE, l'Etat, via le FNADT, le Massif, FFTE..., L'Ademe, la Région Grand Est, le Département des Vosges, l'ANAH, L'Agence de l'eau.

Il est proposé au Conseil Syndical :

D'autoriser le Président à solliciter les subventions au titre de l'année 2018 et à signer toutes les pièces nécessaires.

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20181218/003 : Demande de subventions animation et gestion LEADER 2019

Le Président passe la parole à Pascal MOHR, Vice-Président en charge du suivi LEADER qui expose :

Afin d'accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leurs dossiers, de vérifier la complétude et de procéder à l'instruction de ces dossiers, il est demandé au GAL de disposer d'un pôle technique composé d'un animateur et d'un gestionnaire. Une enveloppe spécifique est prévue pour les dépenses de ces postes pourvus respectivement par Mr Guillaume CORNIL à 80% sur la mission et par Mme Corinne CLASQUIN à 80 %.

Délibération proposée au vote :

Vu l'appel à candidature LEADER en Région Lorraine, en date du 19 décembre 2014,

Vu la notification par la Région Lorraine, en date du 1er octobre 2015, pour la sélection du territoire du Pays de la Déodatie pour porter le programme LEADER 2014 - 2020,

Vu que le GAL est constitué d'une équipe pluridisciplinaire d'un chargé de mission et de personnel administratif, soit deux personnes, afin d'en assurer l'animation et la gestion comme il en est imposé dans le programme LEADER

Le Président propose de solliciter le Conseil Départemental 88 et les fonds FEADER (LEADER) pour le financement de l'Animation et de la Gestion LEADER pour l'année 2019 et de valider le budget prévisionnel 2019 pour les dépenses éligibles, suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Type de dépenses	TTC	Type de financeur	€
Charges salariales		Union européenne- LEADER	47 777,00
Animation	35 781.00		
Gestion	31 340.00		
Frais liés à l'animation du GAL		Conseil Départemental 88	8 900.00
Animation (frais de déplacement)	1 000.00		
Gestion (frais de déplacement)	500.00		
		Autofinancement Syndicat Mixte	11 944,00
TOTAL	68 621.00€	TOTAL	68 621.00€

De dire que les dépenses et recettes sont inscrites au BP 2019 proposé au vote lors de ce conseil.

D'autoriser le Président à solliciter l'aide du Département des Vosges et des fonds FEADER (LEADER) et à signer tous les documents nécessaires

Le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20181218/004 : Demandes de subventions de fonctionnement et animation EIE 2019

Le Président passe la parole à Philippe GEORGEL, Vice-Président en charge du suivi qui expose :

L'EIE est une activité soutenue depuis sa création, le poste de conseiller EIE est occupé par Monsieur Olivier FEDER qui effectue des permanences sur les collectivités du territoire du Pays de la Déodatie mais également certaines du Pays de Remiremont.

Il est proposé au Conseil Syndical

D'autoriser le Président à solliciter le Département, la Région et l'Ademe pour le financement de l'EIE pour 2019

De valider les budgets prévisionnels 2019 suivants :

EIE – FONCTIONEMENT 2019

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Type de dépenses	euros TTC	Type de financeur	euros TTC
Coût salarial du conseiller	38 781.00	Région	12 000.00
Coût salarial de la secrétaire	1620.20	Conseil Départemental 88	5 000.00
Coût salarial du directeur	2 483.80	ADEME	24 000.00
Frais de structure	6 000.00	Collectivités Syndicat Mixte	2 138.40
Frais de déplacements	500.00	Autofinancement	6 746.60
Frais de télécommunication	500.00		
TOTAL	49 885.00	TOTAL	49 885.00

EIE – ANIMATION 2019

	Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
	Type de dépenses	Euros TTC	Type de financeur	Euros TTC
Frais liés à un événement	Salon Foire Expo	7 500	ADEME	14 469
	Visite de sites	1 500		
	organisation de conférence, colloque	1 000		
	Autres Evénements / FAEP	1 000		
Frais non liés à un événement	Réalisation et impression de documents	600		
	Outils de communication	400		
	Achats de matériel ou objets divers	8 777		
	Abonnement à des revues ou achat de documents	192		
	TOTAL	14 469	TOTAL	14 469

6

Total des 2 budgets EIE : 64 354 euros

De dire que les dépenses et recettes sont inscrites au BP 2019 proposé au vote lors de ce conseil.

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20181218/005 : Avancement d'échelon des agents contractuels

Le président passe la parole à Mélanie ROUSSEL, Directrice du PETR qui expose :

L'avancement d'échelon pour un contractuel n'est pas accordé de plein droit à l'agent. Ainsi, les augmentations de salaire peuvent être accordées lorsqu'il y a augmentation de tâches ou de responsabilités (par voie d'avenant au contrat). Suite aux entretiens professionnels du 10 et 13 décembre 2018 il ressort :

- Le gestionnaire LEADER : augmentation de tâches liées au programme LEADER et notamment l'instruction des dossiers avec des contrôles supplémentaires sur les dossiers et des instructions juridiques plus cadrés.
- Chargé de mission rénover mieux : nouvelles missions confiées en lien avec le programme « Rénover Mieux » et soutien au programme Habiter mieux
- Animatrice technique : augmentation de tâches liées aux nombres de dossiers en constante évolution, la mise en place de la dématérialisation, les objectifs et résultats obtenus
- Chargée d'opération financière : augmentation de tâches liées aux nombres de dossiers en constante évolution, la mise en place de la dématérialisation, les objectifs et résultats obtenus, augmentation du traitement de la gestion financière des dossiers
- Chargée de mission de repérage : augmentation de tâches liées aux nombres de dossiers en constante évolution donc des repérages, les objectifs et résultats obtenus.

Il est proposé au Conseil syndical :

De procéder à l'évolution d'échelon de la façon suivante pour ces postes, considérant que le délai imparti entre deux échelons est également respecté :

Grade	Fonction	Cat.	A partir de	
			Ancien échelon	Nouvel échelon
Attaché	<i>Gestionnaire Leader</i>	A	3	4 Au 01/01/2019
Rédacteur	<i>Chargée d'opérations financières</i>	B	11	12 Au 01/01/2019
Adjoint Administratif	<i>Chargée de mission repérage</i>	C	1	2 Au 01/03/2019
Technicien	<i>Animateur Technique-chargé de mission rénover mieux</i>	B	11	12 Au 01/01/2019
			11	12 Au 01/01/2019
	<i>Animateur Administratif</i>			12 Au 01/01/2019

D'autoriser le Président à signer les avenants aux contrats et à signer tous les documents nécessaires

De dire que les dépenses sont inscrites au BP 2019 proposé au vote lors de ce conseil.

7

Pas de prise de parole, le président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20181218/006 : Création d'un poste d'attaché principal

Le président expose :

Monsieur Guillaume CORNIL qui occupe actuellement le poste d'animateur LEADER va assurer à compter du 01 janvier prochain une partie du poste de direction laissé vacant par la directrice actuelle passée à 50%.

D'après l'offre n°469194 publiée par le Centre de Gestion des Vosges le 17 décembre 2018 pour un recrutement au 01 janvier 2019 et considérant l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes au chargé de mission/directeur adjoint.

Il est proposé au conseil syndical :

Décider de la création à compter du 1^{er} janvier 2019 d'un emploi permanent de Chargé de Mission – Directeur Adjoint

Valider le recrutement en contrat à durée déterminée de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2019, emploi à temps plein au grade de attaché territorial principal, échelon 3 (IB 672 / IM 560), pour effectuer les missions de Chargé de Mission – Directeur Adjoint, l'inscription des crédits correspondants au BP 2019 voté lors de ce conseil.

Autoriser le Président à créer le poste, signer le contrat à durée déterminée à venir et tous les documents nécessaires

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20181218/007 : Création d'un poste d'ingénieur principal

Le président expose :

Madame Mélanie ROUSSEL assure les fonctions de Direction du PETR depuis 2014. L'établissement ayant pris beaucoup d'ampleurs, les responsabilités engendrées sont, depuis 2015, bien plus importantes. Il convient d'ajuster le niveau du grade à la fonction imposée par la structure.

D'après l'offre n°469216 publiée par le Centre de Gestion des Vosges le 17 décembre 2018 pour un recrutement au 01 janvier 2019 et considérant l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes au poste de Directeur :

Il est proposé au conseil syndical :

Décider de la création à compter du 1^{er} janvier 2019 d'un emploi permanent de Directeur

Valider le recrutement en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2019, emploi à temps plein au grade de ingénieur territorial principal, échelon 3 (IB 713 / IM 591), pour effectuer les missions de Directeur, l'inscription des crédits correspondants au BP 2019 voté lors de ce conseil.

Autoriser le Président à créer le poste, signer le contrat à durée indéterminée à venir et tous les documents nécessaires

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

8

Délibération n°20181218/008 : Tableau des effectifs

Le Président passe la parole à **Mélanie ROUSSEL, Directrice qui expose :**

L'ensemble des emplois permanents de la collectivité figure sur le tableau des effectifs. Les emplois permanents correspondent aux grades des cadres d'emplois territoriaux ou aux emplois fonctionnels des collectivités et sont normalement pourvus par des fonctionnaires. Ainsi, le tableau des effectifs constitue la liste des emplois et des grades ouverts budgétairement pourvus ou non.

Tableau des effectifs au 01 janvier 2019 :

Grade	Fonction	Cat.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus		
			Temps complets	Temps non complets	titulaires	non titulaires	
Filière Administrative							
Attaché Principal	<i>Chargé de mission Leader / Directeur adjoint</i>	A	1			1	
				1			1
Attaché	<i>Chargé de mission clauses sociales Chargé de mission Leader / Direction Chargé de mission Rénover Mieux Gestionnaire Leader Animateur TEPCV Conseiller Conseiller Energie Partagée</i>	A	6	0.5	1	3.3	
				1	0.5	0	0.5
				1		0	0
				1		0	0.8
				1		1	1
				1		1	1
				1		1	1
Rédacteur	<i>Chargé d'opérations financières</i>	B	1			1	
				1			1
Adjoint Administratif	<i>chargé de mission repérage secrétaire – agent d'accueil</i>	C	2	0.8	0.8	1.8	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe				1	0.8	1	0.8

	<i>Secrétaire Comptable</i>		1		0.8	
Total filière administrative :			10	1.3	1.8	7.1
Filière Technique						
Ingénieur principal	<i>Direction</i>	A	1			0.5
			1			0.5
Ingénieur	<i>Chargé de Mission TVB</i>	A	3		1	1
	<i>Chargé de mission généraliste</i>		1			1
	<i>Direction</i>		1		1	0
Technicien	<i>Animateur Technique</i>	B	5			4
	<i>Animateur Administratif</i>		1			1
	<i>Chargé de mission</i>		1			1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	<i>CM Trame Verte et Bleue</i>		1		0	0
	<i>Conseiller EIE</i>		1			1
Total filière technique :			9	0	1	5.5
Total au 01/01/2019			19	1.3	2.8	12.6

Au vu des délibérations prises :

- n°20171214/011 validant un poste d'adjoint administratif à temps plein, ayant les fonctions de « chargé de mission repérage »
- n°20171214/012 validant un poste d'adjoint administratif à temps non complet 80%, ayant les fonctions de « secrétaire/ agent d'accueil »
- n°20180418/016 validant un poste de technicien à temps plein ayant la fonction « d'animateur administratif du programme HMD », le technicien recruté auparavant ayant pris les fonctions de chargé de mission Réover Mieux pour lequel le poste d'attaché reste à pourvoir
- n°20181218/006 validant la création d'un poste d'attaché principal dès le 1er janvier 2019
- n°20181218/007 validant la création d'un poste d'ingénieur principal dès le 1er janvier 2019

9

et des arrêtés :

- N°10/2018 validant la modification de l'effectif pourvu suite à la modification du temps de travail d'un ingénieur passant de 80% à 50% dès le 01/09/18
- N°01/2018 validant la modification de l'effectif pourvu suite à la modification du temps de travail d'un attaché passant 100% à 80% dès le 29/01/2018

Il est proposé au conseil syndical :

De valider le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019 qui est celui présenté ci-dessus avec l'ajout de 2 postes d'adjoint administratif, d'un poste de technicien, et d'un poste d'attaché principal et un poste d'ingénieur principal.

Dire que les dépenses sont bien inscrites au chapitre « Charges de Personnel » de BP 2019 proposé au vote lors de ce conseil, que le tableau des effectifs figure au BP 2019 voté et pourra être modifié après que les postes soient pourvus

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20181218/009 : Participation financière 2019 : Maison de l'Habitat et de l'Énergie

Le Président passe la parole à **Olivier THIL, Coordinateur de la plateforme qui expose :**

Le programme HMD est renouvelé pour la période 2018 à 2020

Le périmètre concerné est la CASDDV + CCBVV et la Commune de Gérardmer.

L'objectif annuel est de 211 dossiers pour le programme Habiter Mieux.

Il est proposé au conseil syndical :

De voter la participation financière des Collectivités bénéficiant du programme HMD à 1.45 euros par habitant pour l'année 2018, sur la base de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018 – recensement INSEE 2015 : 103 528 habitants

D'autoriser le Président à procéder à la demande de cette participation financière pour 2019 dès le début de l'exercice 2019

Pas de prise de parole, le président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20181218/010 : Appel à cotisations 2019 : adhésion au Syndicat Mixte

Le Président rappelle que la cotisation due par les collectivités adhérentes est de 2.50 euros par habitant depuis 2014.

Il est proposé au conseil syndical :

De voter le maintien de la cotisation à 2.50 euros par habitant pour l'année 2019, sur la base de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018 – recensement INSEE 2014 : 94 521 habitants

D'autoriser le Président à procéder à l'appel de cotisation 2019 pour un total de 2.50 € par habitant dès le début de l'exercice 2019

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

10

Délibération n°20181218/011 : Vote du Budget Primitif 2019

Le Président passe la parole à **Guillaume CORNIL**, Directeur Adjoint qui présente les « fiches projets » remises aux participants et jointes à l'invitation.

Suite aux prises de parole, il est précisé que

- Il est proposé de poursuivre le poste du chargé de mission TEPCV qui arrive à échéance fin juin 2019 pour une durée de 1 an grâce au montant retenu pour la gestion administrative de la vente des CEE
- Le budget a été restreint au maximum pour anticiper les potentiels risques financiers liés à la caution de METHAVAL.

Toutes les fiches budget sont validées à l'unanimité

Le directeur Adjoint présente ensuite le budget primitif 2019 tel que détaillé dans le tableau récapitulatif joint à l'invitation et remis aux participants qui peut se résumer comme il suit :

Chapitre / Compte - Intitulé	DEPENSES	Chapitre / Compte - Intitulé	RECETTES
011 Charges caractère Général	712 358.05	64 Charges de personnel	5 572.75
012 Charges de personnel	581 913.50	70 Produits Services du domaine	97 142.86
065 Autres charges de gestion	650 097.14	74 Dotations et participations	1 258 412.69
066 Charges financières	7 000.00	75 Autres produits gestion courante	632 857.14
022 Dépenses Imprévues	31 011.96	042 – Opérations d'ordre	521.42
042 Opérations d'ordre	12 126.21		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 994 506.86	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 994 506.86
2051 Concessions et droits	31 000.00	10222 Fonds compensation FCTVA	2 600.35
2041412 Subv. équipement	100 000.00	1318 subv. Rattachées aux actifs	6 737.00
2181 Installations Générales	960.00	amortissables Autres	
2183 Matériel informatique	1 100.35	1322 subv. Rattachées aux actifs non	
2188 Autres immobilisations	6 277.00	amortissables – Région	24 000.00

45811	Dép. à Subdiv. Par Mandat	21 000.00	13241	subv. Rattachées aux actifs non amortissables - Communes	40 000.00
4581215	Dép. à Subdiv. Par Mandat	23 078.40	13251	subv. Rattachées aux actifs non amortissables – Groupements de communes	6 000.00
4581216	Dép. à Subdiv. Par Mandat	10 000.00	1382	Autres subv. Non transférables – Région	60 000.00
4581308	Dép. à Subdiv. Par Mandat	66 000.00	45821	Rec. à Subdiv. Par Mandat	21 000.00
040	Opérations d'ordre : 13918 Amort. Subv. Autres	521.42 521.42	4582215	Rec. à Subdiv. Par Mandat	23 078.40
020	Dépenses imprévues	11 604.79	4582216	Rec. à Subdiv. Par Mandat	10 000.00
			4582308	Rec. à Subdiv. Par Mandat	66 000.00
			040	Opérations d'ordre :	12 126.21
			28051	Amortissements Frais d'Etude	2 035.75
			28181	Amort. Installat° Générales	762.96
			28183	Amort. Matériel Informatique	2 732.58
			28188	Amort. Autre immobilisations	6 594.92
TOTAL INVESTISSEMENT		271 541.96	TOTAL INVESTISSEMENT		271 541.96

Il est proposé au conseil syndical :

De voter le BP2019 tel que résumé ci-dessus

D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget

le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

11

Délibération n°20181218/012 : Rapport d'activités ingénierie 2018

Le Président passe la parole à **Mélanie ROUSSEL, Directrice qui expose** : la Région Grand Est accorde au PETR du Pays de la Déodatie 19 200 euros de subvention ingénierie 2018 « Animation générale du PETR du Pays de la Déodatie pour l'année 2018 »

Afin de demander le solde à la Région à la Région Grand Est et selon ses nouvelles formalités, il est nécessaire de valider le rapport d'activités ingénierie 2018 remis aux participants, dont la Directrice donne lecture.

1. TERRITOIRE DU PAYS DE LA DEODATIE



TERRITOIRE

- 1 communauté de communes
- 1 communauté d'agglomération
- 111 communes
- 95 000 habitants

2. FONCTIONNEMENT DU PETR DU PAYS DE LA DEODATIE

Chaque décision est validée en conseil syndical pour lequel un bureau est préalable pour la validation de l'ordre du jour du Conseil Syndical.

Réunions du bureau	Réunions du conseil syndical
09 avril 2018	18 avril 2018
-	06 juin 2018 / Conseil extraordinaire
06 juin 2018	25 juin 2018
17 septembre 2018	27 septembre 2018
08 octobre 2018	06 novembre 2018
03 décembre 2018	18 décembre 2018

Composition du Conseil Syndical :

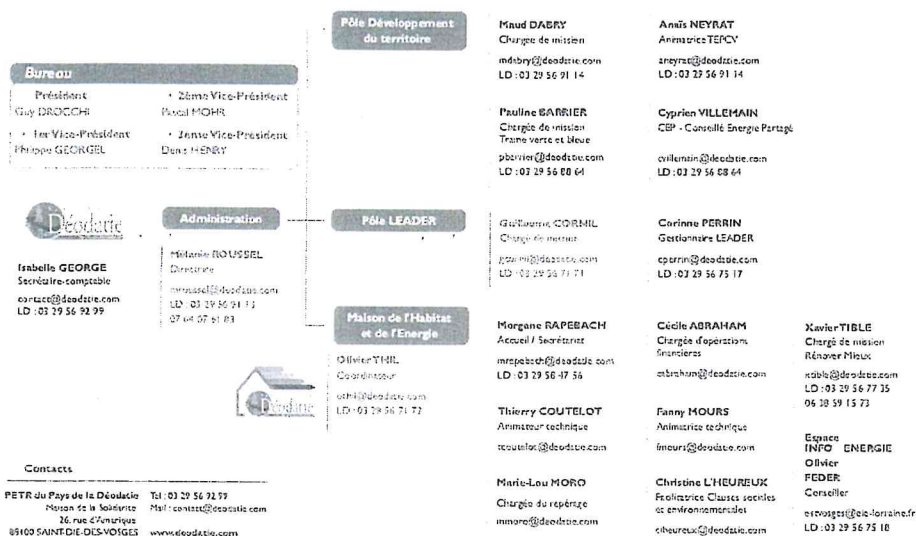
Membres votants :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT DIE DES VOSGES	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRUYERES VALLONS DES VOSGES
TITULAIRES	TITULAIRES
DROCCHI Guy	BONJEAN Yves
HENRY Denis	DEBLAY Lucien
MOHR Pascal	GEORGEL Philippe
ZANCHETTA Patrick	MENTREL Jean-Louis
SUPPLEANTS	SUPPLEANTS
BEVERINA Jean-Luc	BISTON Christian
FÈVE Patrice	GREMILLET Virginie
KIENER Claude	HINZELIN Guy
MAETZ Bernard	PELTIER Michèle

Membres consultatifs :

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	SOUS PRÉFÈTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT DIE DES VOSGES
BEDEL Roland, Canton de Saint Dié 2	SIFFERMANN Sylvie
FALQUE Rose-Marie, Canton de Baccarat	
GIMMILLARO Martine, Canton de Saint Dié 1	DÉPUTÉ DES VOSGES
MARCHAL Michel, Canton de Baccarat	CHERPION Gérard
MATHIS William, Canton de Saint Dié 1	
PIERRAT Benoit, Canton de Raon l'Etape	PRESIDENTS DES COLLECTIVITES ADHERENTES
PIERREL Roseline, Canton de Raon l'Etape	BASTIEN Yves, Président de la CC de Bruyères Vallons des Vosges
POIRAT Bernadette, Canton de Bruyères	
PRIVAT-MATTIONI Caroline, Canton de Saint Dié 2	VALENCE David, Président de la CA de Saint-Dié-des- Vosges
TARANTOLA Christian, Canton de Bruyères	

Organigramme du Pays :



3. POSTE DE CHARGE DE MISSION GENERALISTE

3.1 Mobilité

En 2016, le Pays de la Déodatie, en partenariat avec le Parc des Ballons des Vosges, a décliné sur son territoire une étude de vulnérabilité de la population à la mobilité, sur la base de la méthodologie élaboré par la DDT des Vosges. Cette étude a permis d'identifier les axes prioritaires d'intervention pour le Pays et ses propres leviers d'action qui sont : **mobilité cyclable, mobilité électrique et le covoiturage.**

3.1.1 Itinéraires cyclables

Coordination

- Animation d'un groupe de travail à l'échelle du Pays de la Déodatie et du Pays de Remiremont et ses vallées
- Coordination/ partenarial

Mise en œuvre

- Réalisation d'un schéma directeur d'itinéraires cyclables. Etude lancée en janvier 2019. Rendu prévue mi-2019

3.1.2 Mobilité électrique

Un travail de maillage d'IRVE est engagé à l'échelle des deux PETR. Les PETR accompagnent les communes dans leur choix d'investissement. Une commande groupée est en cours de constitution permettant notamment de pouvoir financer certains équipements dans le cadre des enveloppes TEPCV. Une quinzaine de bornes publiques supplémentaires seront installées en 2019.

Coordination

- Animation et information sur les mobilités électriques ; Réalisation de 2 réunions d'information à destination des élus du territoire
- Conseils aux collectivités

Mise en œuvre

- Elaboration d'un schéma d'évaluation des besoins de déploiement des IRVE
- Préparation d'une commande groupée de borne de recharge pour une installation en 2019

3.1.3 Covoiturage

Le Pays de la Déodatie a développé un maillage d'aires de covoiturage sur son territoire pour 2019, 11 aires aménagées.

- Appui technique aux collectivités sur les projets mobilités (aires de covoiturage, études mobilités, voies vertes...)
- Projet de création d'une aire de covoiturage à Ste Margueritte

3.2 TEPCV – Climat Energie

En 2015, le Pays de la Déodatie a été labellisé par le Ministère Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. La labellisation TEPCV, concrétisée par la signature de la convention financière en 2016 pour 3 ans, a permis de relancer la dynamique et d'asseoir le pays dans son rôle d'accompagnement. Plus de 30 actions en rénovations du bâti ou éclairages publics, mobilités douces, etc, ont été financées par ce programme co-porté par 15 collectivités. 952 400 € de financement via le FFTE ont été programmés sur ses actions. La labellisation a aussi permis au territoire d'être éligible aux CEE TEPCV permettant une aide financière totale de maximum 1 400 000 € sur les travaux éligibles (isolations, éclairages publics...) des collectivités.

3.2.1 Coordination de la mission TEPCV au Pays

Remplacement de l'animateur TEPCV

- Recrutement d'un nouvel animateur
- Maintien des missions durant la période de vacance de poste : mise en place de la commande groupée de mobilier urbain en bois local (56 éléments).

Coordination de la mission

- Définition de la stratégie de développement
- Appui technique à la mise en œuvre du programme et à l'animateur TEPCV
- Veille sur les dispositions réglementaires
- Validation des éléments techniques
- Suivi budgétaire

3.2.2 Conseiller en Energie Partagé

Mise en place du service de conseil en énergie Partagé

- Recrutement du conseiller en mai 2018
- Information aux collectivités
- Administratif
- Financements
- Accompagnement à la mise en route de la mission et suivi

Coordination de la mission

- Définition de la stratégie de développement
- Validation des éléments techniques
- Suivi budgétaire

3.3 Tourisme

3.3.1 Guide du Routard

Un guide du Routard « Hautes Vosges » a été édité à l'issu d'un travail conjoint avec le Pays de Remiremont et de ses vallées en étroite collaboration avec les offices du tourisme. Ce guide à été édité en avril 2018. L'année 2018 a été consacrée principalement à la diffusion du Guide. Ce guide ayant obtenu un fort succès, il à été réédité en août 2018.

Coordination et pilotage

- Mobilisation des partenaires
- Animation des comités techniques

Suivi du projet

- Financements/Administratif
- Gestion du contenu

Diffusion

- Création d'outils de communication (vidéo, articles magazine, totem, présentoirs)
- Diffusion auprès des partenaires
- Suivi de la diffusion

3.3.2 Héberger Mieux

Fin de la mission en mai 2018.

- Suivi de la mission
- Suivi des subventions
- Bilan

3.3.2 Randonnée pédestre : GR de Pays

Suivi

- Partenariat entretiens de l'itinéraire
- Suivi diffusion promotion du topoguide

3.4 Trame Verte et Bleue

La mission Trame Verte et Bleue est développée depuis 2017 à l'échelle du futur SCoT Massif (Pays de la Déodatie et Pays de Remiremont et ses vallées). Elle consiste à développer, en interne la déclinaison du SRCE Lorrain et de définir un programme d'action. En complément du chargé de mission généraliste, un chargé de mission TVB à temps plein permet la mise en œuvre de cette mission.

Coordination de la mission Trame Verte et Bleue

- Définition de la stratégie de développement
- Appui technique à la réalisation du programme et au chargé de mission TVB
- Validation des éléments techniques
- Suivi du Partenariat avec le Pays de Remiremont
- Suivi budgétaire

15

3.5 Transversal

- Participation à l'élaboration du budget
- Participation à la préparation des Conseil Syndicaux
- Système d'Information Géographique

Il est proposé au conseil syndical :

De valider le rapport d'activités de l'année 2018 présenté lors du Conseil

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Delibération votée à l'unanimité

Le Président remercie tous les services du PETR du Pays de la Déodatie et remercie l'assemblée en souhaitant à tous des très bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h45.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 21 décembre 2018

Le Secrétaire de séance, Philippe GEORGEL



Le Président du PETR, Guy DROCCHI

